

**Conseil d'administration
7 septembre 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 56/2026	QUESTIONS IMMOBILIERES
	Approbation de marchés publics

Délégation ponctuelle de pouvoir du Conseil d'administration au Président pour l'approbation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du bâtiment D du campus Tréfilerie

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 du code de l'éducation ;

Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 10 juin 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'Université Jean Monnet ;

Considérant ce qui suit :

Contexte

L'Université Jean Monnet a engagé une opération de requalification du bâtiment D du campus Tréfilerie visant notamment à améliorer la qualité d'usage des locaux, la performance énergétique du bâtiment et le regroupement des activités de l'IAE.

Cette opération représente un montant prévisionnel de travaux de 11,3 M€ HT réparti en deux phases successives de 5,8 M€ HT et 5,5 M€ HT.

Afin d'assurer la conception et le suivi de réalisation de cette opération, l'Université a engagé une procédure avec négociation n° 2026-020 en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'ensemble du projet.

Le maître d'œuvre sera missionné pour la totalité du projet afin de garantir l'unicité de conception de l'opération. L'équipe réunira les compétences nécessaires en architecture, structure, fluides, thermique, économie de la construction, coordination des systèmes de sécurité incendie et développement durable.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 476 000 € HT. Ce montant excède le seuil fixé par la délibération du Conseil d'administration du 10 juin 2025 pour les délégations permanentes accordées au Président.

Par ailleurs, le calendrier prévisionnel de la procédure doit permettre une notification du marché en novembre 2026 afin de préserver les conditions d'obtention d'un financement externe relatif au projet.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'administration d'accorder au Président une délégation ponctuelle de pouvoir pour approuver ce marché à l'issue de la procédure de passation.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1

Le Conseil d'administration délègue au Président de l'Université Jean Monnet le pouvoir d'approuver le marché public n° 2026-020 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la requalification du bâtiment D du campus Tréfilerie.

Article 2

Le Président rendra compte au Conseil d'administration de l'exercice de la présente délégation à l'issue de l'approbation du marché.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) délègue au Président de l'Université Jean Monnet le pouvoir d'approuver le marché public de maîtrise d'œuvre pour la requalification du bâtiment D du Campus Tréfilerie.

A Saint Etienne le 8 septembre 2026



Le Président du Conseil d'Administration
Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0